N° 2021-001-000001 Le 12/02/2021

A régler avant le : 02/04/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES

PIEMONT CEVENOL 13 bis Rue du docteur Rocheblave 30260 QUISSAC CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 16 BOULEVARD DES REMPARTS 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

CAMPING CHERCHEUR D OR 615 CHEMIN DU LIBAC 30350 CARDET

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981,

relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS: Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal

judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

BénéficiaireAdressePériode facturéeCAMPING CHERCHEUR D'OR615CHEMIN DU LIBAC 30350 CARDET615CHEMIN DU LIBAC 30350 CARDET01/10/2020 au 31/12/2020

Localisation Désignation QTE P.U. Montant

P00706 Redevance Spéciale 4620 0,04500

NET A PAYER:

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur:

https://www.payfip.gouv.fr et en saisissant les informations suivantes:

Identifiant collectivité: 022329 Référence: 2021-01-00-1

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT REFERENCES

A00168 Coll

353

CAMPING CHERCHEUR D'OR

REDEVANCE SPÉCIALE 4 TRIM 2020 **Clé1** 0 **Numéro** 2021-001-000001 **Clé2** S

Echéance 02/04/2021

NET A PAYER

TRESORERIE DE SAINT HIPPOLYTE DU FORT 16 BOULEVARD DES REMPARDS

30170 ST HIPPOLYTE DU FORT RIB: 30001 00600 D3080000000 49 IBAN: FR28 3000 1006 00D3 0800 0000 049

N° 2021-001-000002 Le 12/02/2021

A régler avant le : 02/04/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES

PIEMONT CEVENOL 13 bis Rue du docteur Rocheblave 30260 QUISSAC CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 16 BOULEVARD DES REMPARTS 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

EHPAD LES CIGALES MIRABEL 30170 POMPIGNAN

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981,

relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS: Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal

judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

BénéficiaireAdressePériode facturéeEHPAD LES CIGALESMIRABEL 30170 POMPIGNANMIRABEL 30170 POMPIGNAN01/10/2020 au 31/12/2020MIRABEL 30170 POMPIGNAN

Localisation Désignation QTE P.U. Montant

P00703 Redevance Spéciale 69960 0,04500

NET A PAYER:

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur:

https://www.payfip.gouv.fr et en saisissant les informations suivantes:

Identifiant collectivité: 022329 **Référence:** 2021-01-00-2

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT REFERENCES

A00165 Coll

353

EHPAD LES CIGALES

REDEVANCE SPÉCIALE 4 TRIM 2020 **Clé1** 0 **Numéro** 2021-001-000002 **Clé2** T

Echéance 02/04/2021

NET A PAYER

TRESORERIE DE SAINT HIPPOLYTE DU FORT 16 BOULEVARD DES REMPARDS

IBAN: FR28 3000 1006 00D3 0800 0000 049

30170 ST HIPPOLYTE DU FORT RIB: 30001 00600 D3080000000 49

N° 2021-001-000003 Le 12/02/2021

A régler avant le : 02/04/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES

PIEMONT CEVENOL 13 bis Rue du docteur Rocheblave 30260 QUISSAC CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 16 BOULEVARD DES REMPARTS 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

EHPAD PIE DE MAR PLACE LIEUTENANT COLONEL BERTHEZENE 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981,

relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS: Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal

judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

BénéficiaireAdressePériode facturéeEHPAD PIE DE MARPLACE DU LIEUTENANT COLONEL 30170 ST HIPPOLYTE DU FORTPLACE DULIEUTENANT COLONEL 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT01/10/2020 au 31/12/2020

LocalisationDésignationQTEP.U.MontantP00700Redevance Spéciale620400,04500

02040 0,04300

NET A PAYER:

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur: https://www.payfip.gouv.fr et en saisissant les informations suivantes:

Identifiant collectivité: 022329 **Référence:** 2021-01-00-3

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT REFERENCES

A00162 **Coll**

353

EHPAD PIE DE MAR

REDEVANCE SPÉCIALE 4 TRIM 2020 **Clé1** 0 **Numéro** 2021-001-000003 **Clé2** U

Echéance 02/04/2021

NET A PAYER

TRESORERIE DE SAINT HIPPOLYTE DU FORT 16 BOULEVARD DES REMPARDS

30170 ST HIPPOLYTE DU FORT RIB: 30001 00600 D3080000000 49 IBAN: FR28 3000 1006 00D3 0800 0000 049

N° 2021-001-000004 Le 12/02/2021

A régler avant le : 02/04/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES

PIEMONT CEVENOL 13 bis Rue du docteur Rocheblave 30260 QUISSAC CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 16 BOULEVARD DES REMPARTS 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

EMINENCE SAS ROUTE DE GALLARGUES BP 30 30470 AIMARGUES

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981,

relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal

judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

BénéficiaireAdressePériode facturéeEMINENCE SASChemin de Garennes 30610 SAUVEChemin de Garennes 30610 SAUVE01/10/2020 au 31/12/2020

LocalisationDésignationQTEP.U.MontantP00733Redevance Spéciale79200,04500

NET A PAYER:

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur: https://www.payfip.gouv.fr et en saisissant les informations suivantes:

Identifiant collectivité: 022329 **Référence:** 2021-01-00-4

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT REFERENCES

A00195 Coll

353

EMINENCE SAS

REDEVANCE SPÉCIALE 4 TRIM 2020 **Clé1** 0 **Numéro** 2021-001-000004 **Clé2** V

Echéance 02/04/2021

NET A PAYER

TRESORERIE DE SAINT HIPPOLYTE DU FORT 16 BOULEVARD DES REMPARDS 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT RIB: 30001 00600 D3080000000 49 IBAN: FR28 3000 1006 00D3 0800 0000 049

N° 2021-001-000005 Le 12/02/2021

A régler avant le : 02/04/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 16 BOULEVARD DES REMPARTS 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

PIEMONT CEVENOL 13 bis Rue du docteur Rocheblave 30260 QUISSAC

> FONDATION ROLLIN EHPAD MAS OLIVIERS CHEMIN DU MAS DES OLIVIERS 30350 LEDIGNAN

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981,

relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS: Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal

judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

BénéficiaireAdressePériode facturéeEHPAD MAS DES OLIVIERSCHEMIN DU MAS DES OLIVIERS 30350 LEDIGNANCHEMIN DU MAS DESOLIVIERS 30350 LEDIGNAN01/10/2020 au 31/12/2020

Localisation Désignation QTE P.U. Montant

P00701 Redevance Spéciale 45540 0,04500

NET A PAYER:

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur: https://www.payfip.gouv.fr et en saisissant les informations suivantes:

Identifiant collectivité: 022329 **Référence:** 2021-01-00-5

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT REFERENCES

A00163 Coll

353

FONDATION ROLLIN - EHPAD MAS REDEVANCE SPÉCIALE 4 TRIM 2020 **Clé1** 0 **Numéro** 2021-001-000005 **Clé2** W

Echéance 02/04/2021

NET A PAYER

TRESORERIE DE SAINT HIPPOLYTE DU FORT 16 BOULEVARD DES REMPARDS

30170 ST HIPPOLYTE DU FORT RIB: 30001 00600 D3080000000 49 IBAN: FR28 3000 1006 00D3 0800 0000 049

N° 2021-001-000006 Le 12/02/2021

A régler avant le : 02/04/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES

PIEMONT CEVENOL 13 bis Rue du docteur Rocheblave 30260 QUISSAC CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 16 BOULEVARD DES REMPARTS 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

G I E CROP 24 RTE D ALES BP7 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981,

relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS: Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal

judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Bénéficiaire Adresse Période facturée
G.I.E (CROP) 24 RTE D'ALES 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT 24 RTE D'ALES 30170 ST HIPPOLYTE

DU FORT 01/10/2020 au 31/12/2020

Localisation Désignation QTE P.U. Montant

P00697 Redevance Spéciale 3960 0,04500

NET A PAYER:

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur: https://www.payfip.gouv.fr et en saisissant les informations suivantes:

Identifiant collectivité: 022329 **Référence:** 2021-01-00-6

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT REFERENCES

A00159 Coll

353

G.I.E (CROP)

REDEVANCE SPÉCIALE 4 TRIM 2020 **Clé1** 0 **Numéro** 2021-001-000006 **Clé2** X

Echéance 02/04/2021

NET A PAYER

TRESORERIE DE SAINT HIPPOLYTE DU FORT 16 BOULEVARD DES REMPARDS 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

RIB: 30001 00600 D3080000000 49 IBAN: FR28 3000 1006 00D3 0800 0000 049

N° 2021-001-000007 Le 12/02/2021

A régler avant le : 02/04/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES

PIEMONT CEVENOL 13 bis Rue du docteur Rocheblave 30260 QUISSAC CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 16 BOULEVARD DES REMPARTS 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

LE MOULIN DE L AYROLLE LE MOULIN DE L AYROLLE 30140 ST FELIX DE PALLIERES

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981,

relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS: Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal

judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Bénéficiaire
LE MOULIN DE L'AYROLLE
au 31/12/2020

LocalisationDésignationQTEP.U.MontantP00699Redevance Spéciale26400,04500

NET A PAYER:

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur:

https://www.payfip.gouv.fr et en saisissant les informations suivantes:

Identifiant collectivité: 022329 Référence: 2021-01-00-7

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT REFERENCES

A00161 Coll

353

LE MOULIN DE L'AYROLLE

REDEVANCE SPÉCIALE 4 TRIM 2020 **Clé1** 0 **Numéro** 2021-001-000007 **Clé2** Y

Echéance 02/04/2021

NET A PAYER

TRESORERIE DE SAINT HIPPOLYTE DU FORT 16 BOULEVARD DES REMPARDS

30170 ST HIPPOLYTE DU FORT RIB: 30001 00600 D3080000000 49 IBAN: FR28 3000 1006 00D3 0800 0000 049

N° 2021-001-000008 Le 12/02/2021

A régler avant le : 02/04/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES

PIEMONT CEVENOL 13 bis Rue du docteur Rocheblave 30260 QUISSAC CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 16 BOULEVARD DES REMPARTS 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

MAISON DE RETRAITE LE VIDOURLE RUE DE LA CHICANETTE 30610 SAUVE

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981,

relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS: Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal

judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

BénéficiaireAdressePériode facturéeMAISON DE RETRAITE'LE VIDOURLE'Rue de la Chicanette 30610 SAUVERue de la Chicanette 30610 SAUVE01/10/2020 au 31/12/2020Rue de la Chicanette 30610 SAUVE

Localisation Désignation QTE P.U. Montant

P00645 Redevance Spéciale 40920 0,04500

NET A PAYER:

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur: https://www.payfip.gouv.fr et en saisissant les informations suivantes:

Identifiant collectivité: 022329 **Référence:** 2021-01-00-8

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT REFERENCES

R00019 Coll

353

MAISON DE RETRAITE 'LE

REDEVANCE SPÉCIALE 4 TRIM 2020 **Clé1** 0 **Numéro** 2021-001-000008 **Clé2** A

Echéance 02/04/2021

NET A PAYER

TRESORERIE DE SAINT HIPPOLYTE DU FORT 16 BOULEVARD DES REMPARDS

30170 ST HIPPOLYTE DU FORT RIB: 30001 00600 D3080000000 49 IBAN: FR28 3000 1006 00D3 0800 0000 049

N° 2021-001-000009 Le 12/02/2021

A régler avant le : 02/04/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES

PIEMONT CEVENOL 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT 30260 OUISSAC

MAISON DE RETRAITE DEVILLAS 2 PLACE LOUIS DEVILLAS 30260 QUISSAC

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981,

relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS: Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal

judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

BénéficiaireAdressePériode facturéeMAISON DE RETRAITE 'DEVILLAS'2 plac Louis Devillas 30260 QUISSAC2 plac Louis Devillas 30260 QUISSAC01/10/2020 au 31/12/20202 plac Louis Devillas 30260 QUISSAC

LocalisationDésignationQTEP.U.MontantP00666Redevance Spéciale257400,04500

NET A PAYER:

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur: https://www.payfip.gouv.fr et en saisissant les informations suivantes:

Identifiant collectivité: 022329 Référence: 2021-01-00-9

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT REFERENCES

R00018 Coll

353

MAISON DE RETRAITE 'DEVILLAS'
REDEVANCE SPÉCIALE 4 TRIM 2020 **Clé1** 0 **Numéro** 2021-001-000009 **Clé2** B

Echéance 02/04/2021

NET A PAYER

TRESORERIE DE SAINT HIPPOLYTE DU FORT 16 BOULEVARD DES REMPARDS

30170 ST HIPPOLYTE DU FORT RIB: 30001 00600 D3080000000 49 IBAN: FR28 3000 1006 00D3 0800 0000 049

N° 2021-001-000010 Le 12/02/2021

A régler avant le : 02/04/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES

PIEMONT CEVENOL 13 bis Rue du docteur Rocheblave 30260 QUISSAC CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 16 BOULEVARD DES REMPARTS 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

MAISON DE RETRAITE LE BRESTALOU PLACE DE LA MAIRIE 30260 CORCONNE

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981,

relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS: Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal

judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

BénéficiaireAdressePériode facturéeMAISON DE RETRAITE 'LE BRESTALOU'Place de la Mairie 30260 CORCONNEPlace de la Mairie 30260 CORCONNE01/10/2020 au 31/12/2020

Localisation Désignation QTE P.U.

P00647 Redevance Spéciale 25740 0,04500

NET A PAYER:

Montant

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur: https://www.payfip.gouv.fr et en saisissant les informations suivantes:

Identifiant collectivité: 022329 **Référence:** 2021-01-00-10

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT REFERENCES

R00020 Coll

353

MAISON DE RETRAITE 'LE

REDEVANCE SPÉCIALE 4 TRIM 2020 **Clé1** 9 **Numéro** 2021-001-000010 **Clé2** C

Echéance 02/04/2021

NET A PAYER

TRESORERIE DE SAINT HIPPOLYTE DU FORT 16 BOULEVARD DES REMPARDS

30170 ST HIPPOLYTE DU FORT RIB: 30001 00600 D3080000000 49 IBAN: FR28 3000 1006 00D3 0800 0000 049

N° 2021-001-000011 Le 12/02/2021

A régler avant le : 02/04/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES

PIEMONT CEVENOL 13 bis Rue du docteur Rocheblave 30260 QUISSAC CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 16 BOULEVARD DES REMPARTS 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

PHARMACIE CHABROL 34 BIS RUE DU DOCTEUR ROCHEBLAVE 30260 QUISSAC

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981,

relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS: Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal

judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

BénéficiaireAdressePériode facturéePharmacie CHABROL34 bis RUE DU DOCTEUR ROCHEBLAVE 30260 QUISSAC 34 bis RUE DU DOCTEUR

ROCHEBLAVE 30260 QUISSAC 01/10/2020 au 31/12/2020

Localisation Désignation QTE P.U. Montant

P00663 Redevance Spéciale 7920 0,04500

NET A PAYER:

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur:

https://www.payfip.gouv.fr et en saisissant les informations suivantes:

Identifiant collectivité: 022329 **Référence:** 2021-01-00-11

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT REFERENCES

R00090 Coll

353

Pharmacie CHABROL

REDEVANCE SPÉCIALE 4 TRIM 2020 **Clé1** 9 **Numéro** 2021-001-000011 **Clé2** D

Echéance 02/04/2021

NET A PAYER

TRESORERIE DE SAINT HIPPOLYTE DU FORT 16 BOULEVARD DES REMPARDS

30170 ST HIPPOLYTE DU FORT RIB: 30001 00600 D3080000000 49 IBAN: FR28 3000 1006 00D3 0800 0000 049

N° 2021-001-000012 Le 12/02/2021

A régler avant le : 02/04/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES

PIEMONT CEVENOL 13 bis Rue du docteur Rocheblave 30260 QUISSAC CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 16 BOULEVARD DES REMPARTS 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

SARL CAMPING BEAU RIVAGE CAMPING 22 RUE DU BOSQUET 30350 CARDET

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981,

relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS: Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal

judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

BénéficiaireAdressePériode facturéeSARL CAMPING BEAU RIVAGE CAMPING22RUE DU BOSQUET 30350 CARDET22RUE DU BOSQUET 30350 CARDET01/10/2020 au 31/12/2020

Localisation Désignation QTE P.U. Montant

P00695 Redevance Spéciale 3300 0,04500

NET A PAYER:

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur: https://www.payfip.gouv.fr et en saisissant les informations suivantes:

Identifiant collectivité: 022329 Référence: 2021-01-00-12

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT REFERENCES

A00157 Coll

353

SARL CAMPING BEAU RIVAGE

REDEVANCE SPÉCIALE 4 TRIM 2020 **Clé1** 9 **Numéro** 2021-001-000012 **Clé2** E

Echéance 02/04/2021

NET A PAYER

TRESORERIE DE SAINT HIPPOLYTE DU FORT 16 BOULEVARD DES REMPARDS

30170 ST HIPPOLYTE DU FORT RIB: 30001 00600 D3080000000 49 IBAN: FR28 3000 1006 00D3 0800 0000 049

N° 2021-001-000013 Le 12/02/2021

A régler avant le : 02/04/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES

PIEMONT CEVENOL 13 bis Rue du docteur Rocheblave 30260 QUISSAC CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 16 BOULEVARD DES REMPARTS 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

SARL VILLA FIGARET
1 RTE DE LASALLE
30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981,

relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS: Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal

judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

BénéficiaireAdressePériode facturéeSARL VILLA FIGARET1 ROUTE DE LASALLE 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT1ROUTE DE LASALLE 30170ST HIPPOLYTE DU FORT01/10/2020 au 31/12/2020

Localisation Désignation QTE P.U. Montant

P00708 Redevance Spéciale 2640 0,04500

NET A PAYER:

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur:

https://www.payfip.gouv.fr et en saisissant les informations suivantes:

Identifiant collectivité: 022329 **Référence:** 2021-01-00-13

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT REFERENCES

A00170 Coll

353

SARL VILLA FIGARET

REDEVANCE SPÉCIALE 4 TRIM 2020 **Clé1** 9 **Numéro** 2021-001-000013 **Clé2** F

Echéance 02/04/2021

NET A PAYER

TRESORERIE DE SAINT HIPPOLYTE DU FORT 16 BOULEVARD DES REMPARDS

30170 ST HIPPOLYTE DU FORT RIB: 30001 00600 D3080000000 49 IBAN: FR28 3000 1006 00D3 0800 0000 049

N° 2021-001-000014 Le 12/02/2021

A régler avant le : 02/04/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES

PIEMONT CEVENOL 13 bis Rue du docteur Rocheblave 30260 QUISSAC CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 16 BOULEVARD DES REMPARTS 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

SAS ENLIAN CAMPING GRANIERS HAMEAU DE GRANIERS 30170 MONOBLET

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981,

relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS: Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal

judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

BénéficiaireAdressePériode facturéeSAS ENLIAN CAMPING GRANIERSHAMEAU DE GRANIERS 30170 MONOBLETHAMEAU DE GRANIERS 30170MONOBLET01/10/2020 au 31/12/2020HAMEAU DE GRANIERS 30170

Localisation Désignation QTE P.U.

P00704 Redevance Spéciale 1320 0,04500

NET A PAYER:

Montant

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur: https://www.payfip.gouv.fr et en saisissant les informations suivantes:

Identifiant collectivité: 022329 **Référence:** 2021-01-00-14

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT REFERENCES

A00166 Coll

353

SAS ENLIAN CAMPING GRANIERS
REDEVANCE SPÉCIALE 4 TRIM 2020 **Clé1** 9 **Numéro** 2021-001-000014 **Clé2** G

Echéance 02/04/2021

NET A PAYER

TRESORERIE DE SAINT HIPPOLYTE DU FORT 16 BOULEVARD DES REMPARDS 20170 ST HIPPOLYTE DU FORT

30170 ST HIPPOLYTE DU FORT RIB: 30001 00600 D3080000000 49 IBAN: FR28 3000 1006 00D3 0800 0000 049

N° 2021-001-000015 Le 12/02/2021

A régler avant le : 02/04/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 16 BOULEVARD DES REMPARTS 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

PIEMONT CEVENOL 13 bis Rue du docteur Rocheblave 30260 QUISSAC

SAS KAVID
PLACE DE LA COURONNE
30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981,

relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS: Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal

judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Bénéficiaire Adresse Période facturée
SAS KAVID PLACE DE LA COURONNE 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT PLACE DE LA
COURONNE 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT 01/10/2020 au 31/12/2020

Localisation Désignation QTE P.U. Montant

P00732 Redevance Spéciale 29700 0,04500

NET A PAYER:

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur: https://www.payfip.gouv.fr et en saisissant les informations suivantes:

Identifiant collectivité: 022329 **Référence:** 2021-01-00-15

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT REFERENCES

A00194 Coll

353

SAS KAVID

REDEVANCE SPÉCIALE 4 TRIM 2020 **Clé1** 9 **Numéro** 2021-001-000015 **Clé2** H

Echéance 02/04/2021

NET A PAYER

TRESORERIE DE SAINT HIPPOLYTE DU FORT 16 BOULEVARD DES REMPARDS

30170 ST HIPPOLYTE DU FORT RIB: 30001 00600 D3080000000 49 IBAN: FR28 3000 1006 00D3 0800 0000 049

N° 2021-001-000016 Le 12/02/2021

A régler avant le : 02/04/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES

PIEMONT CEVENOL 13 bis Rue du docteur Rocheblave 30260 QUISSAC CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 16 BOULEVARD DES REMPARTS 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

SIRP CNE QUISSAC 48 PLACE DES ARENES ESPACE LEONCE MONTBOUNOUX 30260 QUISSAC

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981,

relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal

judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

BénéficiaireAdressePériode facturéeSIRP CNE QUISSAC48 PLACE DES ARENES 30260 QUISSAC48 PLACE DES ARENES 30260 QUISSAC01/10/2020 au 31/12/2020

Localisation Désignation QTE P.U.

P00734 Redevance Spéciale 6420 0,04500

NET A PAYER:

Montant

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur: https://www.payfip.gouv.fr et en saisissant les informations suivantes:

Identifiant collectivité: 022329 **Référence:** 2021-01-00-16

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT REFERENCES

A00196 Coll

353

SIRP CNE QUISSAC

REDEVANCE SPÉCIALE 4 TRIM 2020 **Clé1** 9 **Numéro** 2021-001-000016 **Clé2** J

Echéance 02/04/2021

NET A PAYER

TRESORERIE DE SAINT HIPPOLYTE DU FORT 16 BOULEVARD DES REMPARDS

30170 ST HIPPOLYTE DU FORT RIB: 30001 00600 D3080000000 49 IBAN: FR28 3000 1006 00D3 0800 0000 049

N° 2021-001-000017

Le 12/02/2021

A régler avant le : 02/04/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES

PIEMONT CEVENOL 13 bis Rue du docteur Rocheblave 30260 QUISSAC CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 16 BOULEVARD DES REMPARTS 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

SIRP DE ST THEODORIT RUE DE L'EGLISE MAIRIE 30260 SAINT THEODORIT

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981,

relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal

judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

BénéficiaireAdressePériode facturéeSIRP DE ST THÉODORIT30260 SAINT THEODORIT30260 SAINT THEODORIT01/10/2020 au 31/12/202030260 SAINT THEODORIT

Localisation Désignation QTE P.U. Montant

P00669 Redevance Spéciale 840 0,04500

NET A PAYER:

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur: https://www.payfip.gouv.fr et en saisissant les informations suivantes:

Identifiant collectivité: 022329 **Référence**: 2021-01-00-17

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT REFERENCES

R00021 Coll

353

SIRP DE ST THÉODORIT

REDEVANCE SPÉCIALE 4 TRIM 2020 **Clé1** 9 **Numéro** 2021-001-000017 **Clé2** K

Echéance 02/04/2021

NET A PAYER

TRESORERIE DE SAINT HIPPOLYTE DU FORT 16 BOULEVARD DES REMPARDS

30170 ST HIPPOLYTE DU FORT RIB: 30001 00600 D3080000000 49 IBAN: FR28 3000 1006 00D3 0800 0000 049